

**Définition Chapelle : (n.f.) 1. Lieu de culte d'importance secondaire qui n'a pas le titre d'église paroissiale. 2. Lieu dédié au culte dans une résidence privée, particulièrement dans les châteaux forts. 3. Dans une église ou une cathédrale, espace restreint où est élevé un autel secondaire dédié au culte d'un saint particulier.**

Provient du bas-latin *capella*, dérivé de *cappa* (chape). Il est mentionné pour la première fois vers 1100 dans la Chanson de Roland : « Ami Rollant, prozdoem, juvente bele / Cum je serai à Eis, em ma chapele, / Vendrunt li hume, demanderunt noveles » (« Ami Roland, vaillant et beau jeune homme, quand je serai en ma chapelle à Aix, les hommes viendront, demanderont des nouvelles »). La *capella* est l'un des éléments essentiels d'un château fort, ayant à la fois une fonction ostentatoire et de sacralisation du pouvoir seigneurial.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

